

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.233 Vœu relatif au renforcement de la réponse pénale à l'encontre des pickpockets récidivistes

Le Conseil de Paris,

Considérant que le nombre de vols à la tire a augmenté de 20 % ces douze derniers mois, passant de 24.110 à 29.117 faits, soit en moyenne 80 vols à la tire par jour ;

Considérant qu'un même pickpocket peut commettre un millier d'infraction par an ;

Considérant que ce phénomène est source d'inquiétude pour les Parisiens et nuit à l'attractivité touristique de la capitale ;

Considérant que la réponse pénale à ce type d'infraction n'est pas suffisamment dissuasive pour empêcher la récidive ;

Considérant que les récidivistes ne peuvent être empêchés d'accéder au réseau de transport par les services de sûreté de la RATP ou de la SNCF ;

Considérant qu'une peine complémentaire d'interdiction de paraître dans les réseaux de transport public permettrait d'évincer les pickpockets avant qu'ils ne commettent de nouveau une infraction ;

Considérant les amendements déposés en ce sens au projet de loi mobilités ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON, Frédéric PECHENARD et des élus du Groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris saisisse la Ministre de la Justice pour qu'une peine complémentaire d'interdiction de paraître dans les réseaux de transports publics soit prononcée à l'encontre des pickpockets récidivistes.